

# PRÉSENTATION

## de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest  
61, rue du Mûrier  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
02.47.05.28.67  
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



## VILLE DE TOURS

Mission Mécénat  
Hôtel de Ville  
1-3 rue des Minimes  
37926 TOURS Cedex 9  
02.47.21.61.94  
f.sarrebeyroux@ville-tours.fr  
www.tours.fr

### NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de  
Imprimerie LECHAT

FONDATION



► Je donne !



POUR LE PROJET DE

**Balzac Tours**



# BALZAC TOURS

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

Honoré de Balzac est né à Tours le 20 mai 1799. Profondément attaché à sa ville natale, l'auteur de La Comédie Humaine a puisé à Tours une grande part de son immense inspiration. En 2019, la Ville de Tours va rendre hommage au plus illustre de ses enfants.

Un monument à l'effigie de Balzac était érigé sur la place Jean Jaurès jusqu'à la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale, durant laquelle celui-ci a été fondu pour effort de guerre.

La Ville a donc décidé de créer une nouvelle œuvre d'art dans l'espace public en hommage à Balzac. Contemporaine, inspirée de La Comédie Humaine, l'œuvre, placée au sein du Jardin de la Préfecture en face de la gare SNCF et à côté du Centre des Congrès, dialoguera avec les nombreux visiteurs.

Ce projet participe à la dynamisation du territoire, et répond à des enjeux essentiels d'accès à la culture, favorisant l'apprentissage de la citoyenneté et la rencontre.

La Ville de Tours est une collectivité locale, habilitée à recevoir des dons dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Votre soutien contribuera à la création de l'œuvre et ainsi à l'hommage rendu à Balzac.

**Montant de l'opération** 150 000 €

**Début de l'opération** Décembre 2018



© Archives Municipales de Tours

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour soutenir le projet de

**Balzac Tours**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

**Sur notre site internet**

[www.fondation-patrimoine.org/59925](http://www.fondation-patrimoine.org/59925)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



**Par chèque**

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Balzac Tours

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

**Exemples de dons**

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre